



**QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ARDENNAIS RELATIF AU TÉLÉTRAVAIL**

Partie 1 : La mise en place du télétravail

1/ Votre collectivité/établissement a-t-elle/il délibéré sur la mise en place du télétravail ?

- Oui
- Non
- Autre à préciser (en projet, en cours etc.) :

1.1 Si oui, ou si c'est imminent, votre délibération prend-elle en compte l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique via la signature d'un accord de votre collectivité avec les organisations syndicales ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, vous pouvez apporter un commentaire complémentaire :

1.2 Si non, souhaiteriez-vous que le Centre de Gestion propose un modèle d'accord local adaptable pour votre collectivité/établissement ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, vous pouvez apporter un commentaire complémentaire :

2/ Avez-vous déjà placé des agents en télétravail ?

- Oui
- Non
- Autre à préciser (en projet, en cours etc.) :

3/ Le télétravail suscite-t-il un intérêt de la part de votre collectivité/établissement ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, vous pouvez apporter un commentaire complémentaire :

4/ Le télétravail suscite-t-il un intérêt de la part des agents pour l'organisation du travail dans votre collectivité/établissement ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

Le cas échéant, vous pouvez apporter un commentaire complémentaire :

Partie 2 : Le déroulement du télétravail

1/ Au regard de votre organisation propre, un agent appartenant aux filières suivantes pourrait-il exercer une ou plusieurs missions en télétravail.

Administrative (exemple : cadres d'emplois des attachés territoriaux, des rédacteurs etc.).

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions-télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Technique (exemple : cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise etc.).

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Animation (exemple : cadres d'emplois des adjoints d'animation, animateur territorial).

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Culturelle (cadres d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, des bibliothécaires etc.)

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Sportive

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Police

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Sociale (exemple : cadres d'emplois des agents sociaux, des ATSEM, des éducateurs de jeunes enfants etc.).

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

Médico-sociale (exemple : cadres d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux, des auxiliaires de puériculture, des puéricultrices etc.).

Oui

Non

Non concerné par cette filière

Les missions télétravaillables sont :

Les missions non-télétravaillables sont :

2/ Au regard de votre organisation, quelles sont les avantages de la mise en œuvre du télétravail pour votre collectivité/établissement ? (en termes d'organisation, de technicité, de management, de ressources financières etc.).

3/ Au regard de votre organisation, quelles sont les avantages de la mise en œuvre du télétravail pour vos agents ? (en termes d'organisation, de technicité, de management, conditions de travail etc.).

4/ Au regard de votre organisation, quelles sont les difficultés pour la mise en œuvre du télétravail pour votre collectivité/établissement ? (en termes d'organisation, de technicité, de management, de ressources financières etc.).

5/ Au regard de votre organisation, quelles sont les difficultés de la mise en œuvre du télétravail pour vos agents ? (en termes d'organisation, de technicité, de management, conditions de travail etc.).

Partie 3 : L'évaluation et le bilan du télétravail

1/ Pour les collectivités et établissement ayant mis en œuvre le télétravail, avec ou sans délibération, les missions et tâches télétravaillées ont-elles été, pour chacune, accomplies avec efficacité ?

- Oui
- Non
- Aucun bilan n'a été réalisé

Le cas échéant, vous pouvez apporter un commentaire complémentaire :

1.1 Souhaiteriez-vous pérenniser le télétravail ?

- Oui
- Non
- Nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre à cette question

1.2 Souhaiteriez-vous développer différemment la mise en œuvre du télétravail (tâches différentes ou plus ciblées, attente de matériel efficace comme des logiciels, ordinateurs adaptés etc.) ?

- Oui
- Non
- Nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre à cette question

2/ Souhaiteriez-vous un accompagnement pour la mise en œuvre du télétravail ou son perfectionnement ?

- Oui
- Non

2.1 Si oui, pouvez-vous préciser le ou les accompagnements souhaités ?

2/ Avez-vous une remarque ou un questionnement concernant le télétravail ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, vous pouvez apporter un commentaire complémentaire :